

BAREME DES HONORAIRES SERVICE COMMERCE

▲ LOCATION SIMPLE

En cas de réalisation de la transaction, la rémunération du Mandataire sera, sauf dispositions contraires du mandat, de :

- 30 % HT du loyer facial* annuel HT, HC figurant dans l'acte de prise à bail et avec un minimum forfaitaire de 3 500 € HT.
- Cette rémunération sera à la charge en partie ou en totalité du Bailleur et/ou du Preneur sauf dispositions contraires du mandat.
- Cette rémunération sera redevable le jour de l'acte constatant l'accord définitif des parties.

*Hors mesures d'accompagnements franchises de loyer et aménagement de paiement de loyer

▲ LOCATION AVEC DROIT D'ENTRÉE

Barème identique à celui de la location auquel il faut ajouter à la charge du Bailleur les honoraires calculés sur le montant du droit d'entrée soit 8 % / HT.

▲ CESSION DROIT AU BAIL / PARTS SOCIALES FONDS DE COMMERCE

Barème identique à celui de la location auquel il faut ajouter à la charge du Cédant les honoraires calculés sur le montant de la cession et selon les tableaux détaillés ci-après :

PALIER	DE	À	HT
0	JUSQU' À	100 000 €	10 000 €
1	100 001 €	150 000 €	10.00 %
2	150 001 €	250 000 €	9.00 %
3	250 001 €	350 000 €	8.00 %
4	350 001 €	500 000 €	7.00 %
5	500 001 €	850 000 €	6.00 %
6	850 001 €	1 500 000 €	5.00 %
7	1 500 001 €	2 500 000 €	4.50 %
8	2 500 001 €	4 000 000 €	4.00 %
9	4 000 001 €	6 000 000 €	3.50 %
10	6 000 001 €	10 000 000 €	3.00 %
11	>10 000 000 €		2.75 %

▲ VENTE DE MURS / FONCIER

En cas de réalisation de la transaction, la rémunération du Mandataire sera, sauf dispositions contraires du mandat, de :

- Un % tel qu'indiqué au tableau ci-après,
- Cette rémunération sera à la charge en partie ou en totalité du Vendeur et/ou de l'Acquéreur,
- Cette rémunération sera redevable le jour de l'acte authentique de vente ou de la conclusion effective de la vente.

▲ BAIL DÉROGATOIRE

BAILLEUR ET/OU PRENEUR	FORFAIT	
		3 500 € HT

▲ VENTE DE PARKING / GARAGE / BOX

VENDEUR ET/OU ACQUEREUR		
	15 %	HT du prix de vente

▲ MISSION DE RECHERCHE

MANDANT		
	NC	Hors barème et selon mandat

▲ AVIS DE VALEUR

MANDANT	FORFAIT	
		Sans référence 650 € HT
		Avec références 1 200 € HT

▲ MISSION DE CONSEILS

MANDANT	120 € HT	HT / HEURE
		Communication de 5 références (valeur vénale ou locative sans acte) 1 000 € HT à la remise du tableau de références
MANDANT	FORFAIT	Etude avec état du marché, calculs de taux d'effort acceptables, conseils sur les surfaces, activités, évolution des artères, flux et références. À définir selon le projet : 2 500 € HT à 7 500 € HT à la remise de l'ensemble des documents.

▲ GESTION LOCATIVE

BAILLEUR	7 %	HT du montant des sommes brutes encaissées

NOTA BENE : Les honoraires seront majorés de la TVA 20 % (Tx en vigueur) et plus généralement, de toutes taxes applicables.